



Désordre par fissuration

Par **Papou51**, le **17/04/2014** à **11:13**

Bonjour,

Je suis convoqué prochainement à une réunion d'expertise.

J'ai vendu en janvier 2011 une maison que j'ai construite en 2007.

A ce jour, 3 ans après la vente et 7 ans après sa construction, les nouveaux propriétaire se plaignent de fissurations des bandes de jonction sur les plafonds suspendus (plafonds en ba13 sur fourrures métallique) et une fissure en façade en hauteur en forme d'escalier sur une longueur d'environ 2 mètres (avec un départ de l'arase et une fin de fissure sur une largeur entre 1 et 2 mm).

Mon analyse est la suivante :

Les fissures des bandes de jonction du plafond suspendu : font parties de la garantie biennale (car ne font pas partie de la structure et sont dissociables de la structure) et ne sont qu'esthétiques.

La fissuration en façade : ne remet pas en cause la solidité de l'ouvrage donc ne concernera pas la décennale.

Pouvez vous me dire si je vois juste ou non ?

Merci d'avance à vous.